



Conseil communal

Gimel

Gimel le 02 mai 2024

---

# Rapport au Conseil Communal de Gimel

## Sur le préavis municipal N°08-2023

### Mise en place de zones 30Km/h

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission Adhoc composée de :

Humbert Denis, président  
Richard Jean-Luc  
Magnin Jérôme  
Debonneville Sébastien  
Wyss David, rapporteur

La commission Adhoc s'est réunie à 3 reprises,

Le 18 janvier 2024, la commission s'est réunie en présence de Monsieur le Municipal Philippe Reymond et Madame Delphine Dupertuis géomaticienne au service technique de l'administration communale.

La commission les remercie pour leur disponibilité, leurs présentations des différents éléments servant à débattre du préavis, leurs éclaircissements et réponses concernant ce dernier.

Le 27 février 2024, pour analyse des documents fournis par la municipalité.

Le 02 mai 2024, pour la rédaction du présent rapport.

### **Préambule**

Afin de répondre à diverses demandes de sécurisation de nos rues au sein du Conseil Communal et par plusieurs citoyens, la Municipalité a procédé à une étude de faisabilité sur l'instauration de zones 30 km/h au sein du village permettant ainsi d'en améliorer la sécurité et la mobilité.

## Observation de la commission Adhoc

Après une évaluation approfondie, plusieurs points ont été pris en considération pour la mise en place d'une zone 30km/h.

Premièrement, les mesures de vitesse effectuées ont révélé les moyennes suivantes, exprimées en V85. (V85 est la vitesse que 85% des véhicules ne dépassent pas)

Comptages effectués du 22.08.2023 au 28.08.2023

- Rue du Nord, 33 km/h, TJM (Trafic Journalier Moyen) 1687 véhicules.
- Rue des Gouilles, 39 Km/h, TJM 1397 véhicules.
- Rue des Sept Fontaines (hors zone 30km/h prévue), 45 Km/h, TJM 919 véhicules.
- Avenue de la Rosière (devant le jardin Anglais), 42 Km/h, TJM 951 véhicules.
- Rue du Moulinet, 35 Km/h, TJM 795 véhicules.
- Rue Billard, 33 Km/h, TJM 1719 véhicules.

Le chemin du Closez, la rue du Fort, la rue Baudin et la rue de la Chaumaz n'étaient pas équipés d'appareil de mesures.

L'analyse de ces données ont révélé une moyenne sur zone comprise entre 33 et 45 Km/h.

Selon le Bureau de Prévention des Accidents (BPA) et le TCS, seul les routes avec des V85 se situant entre 32 et 37 Km/h pourraient être mises en zone 30 Km/h, uniquement avec de la signalisation.

Les routes avec des V85 entre 38 et 50 Km/h imposent un réaménagement complet si l'on souhaite que la mesure soit efficace. Les réaménagements peuvent-être, par exemple, des décrochements horizontaux, des rehaussements ou des cases de stationnement alterné. Sans ces réaménagements, seul des contrôles policiers intensifs feront baisser la vitesse.

Deuxièmement, il a été noté que les routes et chemins envisagés vont être soumis à des travaux dans un futur proche, ce qui remet en question la pertinence d'investir la somme de CHF 107'019.- dans un nouveau marquage au sol à ce stade.

Troisièmement, pour améliorer la sécurité, il est recommandé d'envisager un réaménagement des routes lors des futurs travaux avant de réduire la vitesse à 30 Km/h. Cette approche permettrait d'optimiser les coûts en intégrant les ajustements nécessaires pendant les travaux, tout en assurant une gestion plus efficace des ressources.

Par exemple avec un ajout de trottoirs sur la rue du Nord, la rue des Gouilles et la rue des 7 Fontaines, ainsi que l'ajout d'un passage piéton sur la rue des Sept Fontaines, sécurisant la traversée de route aux écoliers.

Ou encore, l'aménagement de rétrécissements définitif devant les passages piétons menant à la cour d'école.

## Conclusions

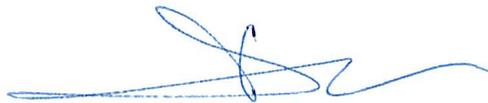
Il ressort des éléments évoqués ci-avant que la commission Adhoc, unanime, recommande aux membres du Conseil Communal de refuser le préavis N°08-2023. Mise en place de zones 30 Km/h tel que présenté.

La commission précise encore qu'elle étudiera avec attention toute nouvelle proposition municipale, en cas de sollicitation, qui permettrait d'améliorer la sécurité des trafics piétonnier et cycliste, de renforcer l'accessibilité multimodale, de limiter les risques d'accident en modérant la vitesse de circulation et d'améliorer la qualité de vie des résidents.

Pour la commission Adhoc



Humbert Denis, Président



Wyss David, Rapporteur



Richard Jean-Luc



Magnin Jérôme

Debonneville Sébastien



